

Résumé

L'opinion de la Chambre des Députés sur la Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des Régions

Renforcer l'identité européenne par l'éducation et la culture

Contribution de la Commission européenne à la réunion des dirigeants du 17 novembre 2017 à Göteborg

COM(2017)673

La Chambre des députés a adopté la décision concernant la communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions - Renforcer l'identité européenne par l'éducation et la culture - Contribution de la Commission européenne à la réunion des dirigeants du 17 novembre 2017 à Göteborg, et considérant que l'éducation est un intérêt européen commun à moyen et long terme et soutient l'intensification des efforts de coopération entre les Etats membres, en commençant par la formulation de nouvelles directions d'actions en ce qui concerne le futur de l'apprentissage et en continuant à identifier de nouvelles formes de coopération en vue de créer un espace européen commun d'apprentissage.

La Chambre des députés soutient la mobilité des jeunes et des étudiants, l'apprentissage des langues étrangères et la création d'un espace européen de l'enseignement supérieur avec participation volontaire et dans le respect absolu de l'autonomie institutionnelle au niveau de l'enseignement supérieur, et souligne qu'une répartition équilibrée des ressources est essentielle pour réduire des disparités existantes entre les régions européennes. Elle soutient également la mobilité des artistes et des professionnels de la culture, l'ouverture vers de nouveaux échanges interculturels et projets européens ainsi que l'ouverture d'un programme dédié aux jeunes entrepreneurs du domaine culturel et souligne l'importance des efforts européens communs pour exploiter le potentiel des industries culturelles et créatives.

La Chambre des députés considère que la digitalisation, l'automatisation et l'intelligence artificielle sont des composantes des processus d'apprentissage imposés par l'évolution de la société et qui contribuent de manière structurelle à la solidité du marché commun et, en conséquence, sont d'intérêt commun pour les Etats membres. De plus, elle note la nécessité des efforts soutenus pour adapter les systèmes éducatifs nationaux aux nouvelles exigences, du point de vue de contenu des programmes, des compétences nécessaires et de la diversité des formes d'organisation et de formation, ce qui bénéficierait d'une action harmonisée au niveau de l'Union. Dans ce contexte, elle rappelle que la formation de compétences digitales est étroitement liée à l'évolution de l'enseignement des sciences et de l'ingénierie et propose que le sujet soit débattu au niveau de l'Union.

Dans le même temps, elle considère que l'éducation morale et éthique, l'éducation dans le domaine des arts plastiques et de la musique contribuent tant à un environnement social agréable, tolérant et inclusif qu'à la stimulation de la créativité en ingénierie et souhaite renforcer les efforts de coopération au niveau de l'Union pour exploiter pleinement ce potentiel. Dans ce contexte, elle considère nécessaire d'accroître la capacité des systèmes éducatifs à répondre de

manière cohérente et rapide à la demande de nouvelles compétences et habilités du secteur industriel et agricole, comme étant d'intérêt européen.

La Chambre des députés soutient le processus de validation transfrontalière des certificats de formation d'études tout au long de la vie - aussi connus sous la dénomination Processus de la Sorbonne - et recommande la création d'un processus similaire de reconnaissance volontaire des qualifications dans le secteur des affaires européennes.

En ce qui concerne l'identification des obstacles existants dans le conditionnement juridique d'embauche pour certains emplois, de progression vers une forme d'apprentissage qui pourrait facilement être remplacée par un apprentissage non-formel ou sur le lieu de travail, la Chambre des députés propose que dans un processus de consultation intergouvernementale, avec le soutien de la Commission européenne que soit faite une analyse utile aux Etats membres contribuant à l'exercice complet de la liberté de mouvement dans l'Union.